

«C'est un véritable coup de massue pour les familles et pour les régions» - Pierre Karl Péladeau



Pierre Karl Péladeau. Photo: TC Media archives

FRANÇOISE LE GUEN
francoise.leguen@tc.ca

SAINT-JÉRÔME. « Les Québécois se sont fait passer un sapin par le gouvernement libéral de Philippe Couillard », dénonce le député de Saint-Jérôme, Pierre Karl Péladeau, à l'occasion de son bilan de session parlementaire.

« Le premier ministre a brisé toutes les promesses qu'il a faites aux Québécois lors de la campagne électorale, et même par la suite dans son discours d'ouverture », fait par ailleurs remarquer le député de Saint-Jérôme arguant que le gouvernement libéral a attaqué directement les familles, les régions et les travailleurs du Québec avec des mesures d'austérité et des hausses de taxes.

Selon le député, le gouvernement a imposé un choc aux familles en modulant les tarifs des ser-

vices de garde, en plus d'avoir freiné le développement des places attendues par les parents.

UN DÉFICIT DE 2,8 MILLIARDS

Selon lui, la dernière mise à jour économique se traduira par une augmentation du prix de l'essence et de celui de l'assurance automobile, ainsi que par l'abolition de la prime au travail et des crédits d'impôt pour cotisations syndicales ou professionnelles : « bref, les familles seront davantage taxées. Cela aura un impact majeur sur leur

pouvoir d'achat, cela nuira à notre économie. C'est un véritable coup de massue pour les familles et pour les régions », estime Pierre Karl Péladeau.

Pierre Karl Péladeau dénonce également le fait que le gouvernement libéral coupe des ressources comme les CLQ, les CRÉ, les CJE.

Il ajoute : « Les masques sont tombés lorsque le ministre des Finances a déposé les comptes publics, cette semaine: l'année 2013-2014 s'est conclue avec un déficit de 2,8 milliards. Pas de 5,8 ou de 7,3 milliards, comme le répète le premier ministre chaque jour. »

PKP a commis des manquements au Code d'éthique

QUÉBECOR. Pierre Karl Péladeau a enfreint le Code d'éthique et de déontologie des députés à deux reprises en intervenant en faveur de Québecor.

Dans une décision rendue vendredi dernier, le commissaire à l'éthique indique que l'actionnaire de contrôle du conglomérat médiatique a contrevenu aux règles de l'Assemblée nationale en abordant avec le patron d'Investissement Québec et en commission parlementaire la vente de Vision Globale. Cette société était alors dans la mire du Groupe TVA, qui a finalement acquis le mois dernier.

Selon le commissaire Jacques Saint-Laurent il est interdit aux députés d'aborder des enjeux les concernant directement ou pour lesquels ils ont un avantage financier.

Le député de Saint-Jérôme ne sera toutefois pas

sanctionné, puisqu'il aurait commis ces erreurs de bonne foi.

M. Péladeau avait indiqué sur Facebook en octobre que ses interventions avaient pour objectif que Vision Globale reste « entre des mains québécoises ». Il avait assuré n'avoir jamais voulu favoriser Québecor.

« Je pense que le code est clair, a-t-il indiqué hier aux journalistes. Quand il s'agit d'un intérêt distinct, je dois me retirer des débats. Ceci dit, cela n'arrive pas en permanence, bien au contraire. J'aurais que la grande majorité des débats à l'Assemblée nationale concernent d'autres sujets. »

Compte tenu de la décision du commissaire, le président de l'Assemblée nationale n'a pas demandé à l'ensemble des députés de se prononcer sur les sanctions. Ceux-ci auraient pu demander à PKP de quitter son siège. **TC MEDIA**

QuadPRO
Joyeuses Fêtes

39,95\$ / SEMAINE

SNYPER 800 EX 2014

RABAIS DE 2200\$

5 ans GARANTIE LIMITÉE

450 565-6000
1180 de la Chapelle, MIRABEL, QUÉBEC
www.quadpro.ca

nouveauté | originalité | exclusivité

OSEZ PASSION

VOIR VIDEO

LIVRAISON ET BRANCHEMENT DU RÉSERVOIR INCLUS (valeur de 250 \$).
Promotion valide jusqu'au 20 décembre 2014.

DÉCOR CHALEUR
www.decorchaleur.com

fireplace:xtordinaire
Rainville

Mamf
MEMBRE ACCRÉDITÉ
ACTIVÉS MULTIPARTISANES

GMMTG
GÉNÉRALISTES
MÉCANIQUES
ÉLECTRIQUES
PLUMBES

2055, boul. Labelle, St-Jérôme (Québec) J7Y 1S6
Tél.: 450 438-3513

Guy Turcotte peut demeurer en liberté

TC MEDIA

PROCÈS. Guy Turcotte n'aura pas à attendre son deuxième procès derrière les barreaux.

La Cour d'appel en effet rejeté la demande de la Couronne, qui voulait que l'ex-cardiologue accusé du meurtre de ses deux enfants demeure en prison avant la tenue de son nouveau procès.

Le juge André Vincent, de la Cour supérieure, avait autorisé en septembre dernier la remise en liberté de Guy Turcotte. Selon lui,

l'accusé devait bénéficier de la présomption d'innocence et ne représentait pas un danger pour la société et pour son ex-conjointe, Isabelle Gaston.

Les trois juges de la Cour d'appel ayant travaillé au dossier considèrent que la décision du juge Vincent est fondée et que celui-ci n'a pas commis d'erreur de droit ou de fait.

La Couronne plaide que de ne pas incarcérer Guy Turcotte minait la confiance du public envers la justice.

« En recourant à des articles de journaux pour établir le critère de la confiance du public, l'appelant tente de laisser à l'humeur des

opinions un rôle que le législateur a confié au juge, ont écrit les trois magistrats dans leur décision. Sa proposition détermine de ses fins une évaluation fondée sur des valeurs fondamentales de la Charte, sur des critères établis par la loi et sur une analyse rigoureuse et pondérée de toutes les circonstances. »

Guy Turcotte est accusé d'avoir poignardé ses enfants de 5 ans et de 3 ans en février 2009. Au terme d'un premier procès, en 2011, il été déclaré non criminellement responsable en raison de troubles mentaux, décision que la Cour d'appel a annulée. Son nouveau procès est prévu pour septembre 2015.



Guy Turcotte n'aura pas à attendre son deuxième procès derrière les barreaux. Photo: TC Media - Archives

RABAIS DES FÊTES CHEVROLET

GARDER DE L'ARGENT POUR MES CADEAUX, ÇA ME VA BIEN.

CRUZE LT 2014 / **JUSQU'À 5000\$ DE RABAIS À L'ACHAT**
(Incluant un rabais de 1500\$ pour la préparation et la livraison)

MALIBU LS 2015 / **JUSQU'À 8195\$ DE RABAIS À L'ACHAT**
PRIX À L'ACHAT 18690\$

TOUS LES MODÈLES SONT COUVERTS PAR LA PROTECTION CHEVROLET:

- 2 ANS OU 40 000 KM - VITANGES D'USURE GRATUITES
- 5 ANS OU 150 000 KM - GARANTIE LIMITÉE DU GROUPE MOTOPROPULSEUR
- 5 ANS OU 150 000 KM - ASSISTANCE ROUTIÈRE

DÉCOUVREZ DE NOUVEAUX HORIZONS / contacterchevrolet.ca